



DE  
**L'ABBAYE**

Tél. 021 841 16 33  
Fax 021 841 19 72  
municipalite@abbaye.ch

Au Conseil Communal

**1344 L'Abbaye**

Réf.

**Préavis N° 9 / 2008 – Rénovation et prolongement du trottoir  
sortie E-NE de L'Abbaye**

---

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

A la suite des rénovations du trottoir depuis le centre du village jusqu'au carrefour des Collondès en 2007 puis du carrefour des Collondès à l'entrée du village côté Groenroud cette année, la Municipalité vous propose de poursuivre ces travaux sur le dernier tronçon du centre du village à l'entrée côté Pont dès le printemps 2009, sur une longueur de 260 m. Dans le même temps, la prolongation du trottoir sur une longueur de 75 m interviendra, jusqu'à la place prévue pour les camping cars. Les travaux prévus comportent

- Dégrappage du revêtement actuel;
- Renforcement de l'infrastructure (où cela est nécessaire) Grave 0-60;
- Couche de réglage de 5 cm d'épaisseur Crible 0-30;
- Couche de revêtement épaisseur 5 cm ACT 16N;
- Surface de finition (tapis) épaisseur 3 cm AC 8N;
- Terrassement en pleine masse;
- Remblayage avec matériaux d'apport (Grave11).

Les bordures délimitant la chaussée actuelle seront toutes déposées et évacuées à la décharge. Elles seront remplacées par de nouvelles en granit chanfreinées. Les pavés seront aussi déposés, évacués et remplacés par un nouveau modèle en granit.

Les gueulards et grilles en service seront remplacés par des grilles oblongues posées contre la bordure de façon à gêner le moins possible la circulation et les cyclistes.

Le bord de la chaussée contre les bordures sera rénové sur une largeur moyenne de 1 mètre. La première intervention consiste en une coupe du bitume à 20 cm des bordures pour permettre leur réfection.

En parallèle à ces travaux la SEVJ procédera au contrôle des tubes et chambres situés sous le trottoir et effectuera leur remplacement ou transformation si nécessaire. Ces travaux sont à la charge de la SEVJ.

La conduite d'eau potable (propriété du Village de L'Abbaye) se trouve en dehors du chantier.

L'entreprise Swisscom sera informée de la date des travaux pour saisir l'opportunité de poser des tubes, voire entreprendre quelques aménagements si nécessaires.

## Emprise des travaux

L'entier du projet est situé sur le domaine public, propriété du Village de L'Abbaye; aucune emprise n'est prévue sur les terrains privés voisins.

## Coûts

Les travaux pour l'ancien trottoir se montent à:	<b>fr 135'168.45</b>	( fr 523.- m)
Les travaux du nouveau trottoir se montent à:	<b>fr 48'576.20</b>	( fr 647.- m)
Sous total	<b><u>fr 183'744.65</u></b>	
TVA 7,6%:	<b>fr 13'964.60</b>	
Divers et imprévu:	<b>fr 8'290.75</b>	
Total:	<b><u>fr 206'000.00</u></b>	

La Municipalité a décidé de procéder elle-même à l'étude et à la direction des travaux

## Procédure

En conformité à l'article 3, alinéa 3, du Règlement d'application de la Loi du 25 mai 1964 sur les Routes (RLRou), le projet ne nécessite pas d'enquête publique. Il s'agit d'une réfection dans le gabarit actuel de la chaussée et du trottoir.

Les propriétaires expropriés sont en outre avisés par lettre recommandée ou par envoi sous pli recommandé d'un exemplaire de la publication. Il n'y a pas lieu à enquête publique lorsque l'exécution des travaux n'implique aucune expropriation et qu'elle ne modifie en aucune façon les droits des tiers.

## Conclusions

Le coût des travaux est estimé à fr 206'000.-, ce qui représente un investissement moyen de fr 614.- par mètre courant de trottoir (TVA et divers compris).

Dès lors, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

## Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 9 / 2008 du 26 août 2008,
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### autorise

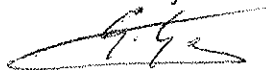
1. La Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation et prolongement du trottoir aval à L'Abbaye pour un montant de **fr 206'000.--** (deux cent six mille francs).
2. La Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante, ou un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement de fr 9.3 millions. (endettement au 31.12.2007 de fr 4.788 millions)
3. La Municipalité à amortir ce montant sur une période de 4 ans au maximum à raison de fr. 50'000.- par année, la première fois en 2009, compte 430.3311.

La Municipalité est à la disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire



Jacky REYMOND

Municipaux responsables: Gabriel Gay, syndic et Gil Berney, municipal.

Commission: Daniel Peter, rapp.; Louis-François Berney, Kostia Schertenleib, André Albertano et Olivier Golay; Roberto Cabras et Pierre Vautravers, suppl.